

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2017

Etaient présents :

Olivier LEONHARDT, Jacqueline DIARD, Brahim OUAREM, Laurence MAZEAU, Farid AMRANE, Elodie SOL, Philippe DECOMBLE, Michelle BOUCHON, Dominique GENDRE, Marie-Thérèse LELU VALNOT, Mohammed ZAOUI, Philippe ROGER, Frédéric PETTTA, Celso LIBANIO COUTINHO, Maria DE JESUS CARLOS, Danielle VADROT, Danièle GARCIA, Jean-Pierre VIMARD, Nadine LEFORT, Jean-Pierre DUPERRON (jusqu'à 21h50), Kévin MOUCHEL, Aïda CHERIF, Marc LE MEUR, Isabelle HUON (jusqu'à 22h25), Franklin OBIANYOR, Jean POUCH (à partir de 22h05), Thomas ZLOWODZKI, Marie-Noëlle ROLLY, Yassin LAMAOUÏ (jusqu'à 22h00), José PINTO CORDEIRO, Suzanne PETTT, Nicole ESTEVE.

Excusés ayant donné pouvoir :

David LAROSE, (pouvoir à Mme DIARD), Brigitte JAUNET (pouvoir à Mme DE JESUS CARLOS), Claudine SOREL (pouvoir à M. OUAREM), Jean-Pierre DUPERRON (pouvoir à M. GENDRE à partir de 21h50), Berivan DELEN (pouvoir à M. AMRANE), Isabelle HUON (pouvoir à M. MOUCHEL à partir de 22h25), Nadia CARCASSET (pouvoir à M. OBIANYOR), Jean POUCH (pouvoir à Mme ROLLY jusqu'à 22h05), Sophie GODAR (pouvoir à M. POUCH à partir de 22h05), Yassin LAMAOUÏ (pouvoir à Mme ROLLY à partir de 22h05), Gaël FOUILLEUL (pouvoir à M. PINTO CORDEIRO).

Absents :

Sophie GODAR (jusqu'à 22h05), Yassin LAMAOUÏ (de 22h à 22h05).

Monsieur le Maire constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 20h40.

Monsieur le Maire annonce que deux questions posées par M. Pouch et 5 questions posées par M. Zlowodzki seront abordées lors de la présentation des délibérations. Une information sera faite par M. le Maire à la fin du conseil.

Une délibération et son annexe ont été remises sur table et seront présentées en point n° 18.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé.

Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 28 mars et du 30 mai 2017.

Les procès verbaux sont votés à l'unanimité.

1 – Compte rendu de Monsieur le Maire au Conseil de sa délégation de pouvoirs

Dans le cadre de sa délégation le Maire a signé 44 décisions.

- | | |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N° 2017/101 | Signature d'un bail entre la SORGEM et la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois - Locaux 10 rue des Siroliers |
| N° 2017/111 | Convention à titre précaire - Logement situé au 7 rue Roger Martin du Gard à Sainte-Geneviève-des-Bois - type F5 - 71m² |
| N° 2017/113 | Convention à titre précaire - Logement situé au 2 rue Eugénie Cotton à Sainte-Geneviève-des-Bois - type F4 68m² |
| N° 2017/103 | Contrat de location avec Neopost - Machine à affranchir - Balance - Mise sous pli |
| N° 2017/107 | Contrat avec Samfirness Form dans le cadre des activités des Jeudis des séniors |
| N° 2017/94 | Conventions liant la Ville, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale et des sportifs de haut niveau |

- N° 2017/102 Formation du Personnel - AMAE Conseil
- N° 2017/110 Formation du Personnel - IPFAC
- N° 2017/120 Formation du Personnel - CEDEP CC Paris Nation
- N° 2017/121 Formation du Personnel - CEMEA
- N° 2017/122 Formation du Personnel - ASPHODELE
- N° 2017/123 Formation du Personnel - IPFAC
- N° 2017/124 Formation du Personnel - FORMACONSEIL
- N° 2017/130 Formation du Personnel - GRETA77
- N° 2017/131 Formation du Personnel - Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
Route Départementale 319
- N° 2017/132 Formation du Personnel - Fédération Française des Chasseurs d'Ile de France
- N° 2017/133 Formation du Personnel - EFPR
- N° 2017/36 Signature d'une convention entre l'intervenante en arts plastiques et la Mairie de Sainte-
Geneviève-des-Bois
- N° 2017/106 Convention annuelle de mise à disposition de la salle polyvalente au sein de l'école
élémentaire Gagarine en dehors des heures scolaires
- N° 2017/114 Convention avec l'association Tous à cheval - Stages d'équitation année 2017
- N° 2017/99 Signature d'un contrat d'engagement avec l'association Tralalaire pour le Noël de la
crèche familiale Jeudi 21 décembre 2017
- N° 2017/125 Contrat avec EURL Les Trois Coups en vue d'un spectacle pour les enfants du multi
accueil Copernic
- N° 2017/91 Signature d'une convention tripartite avec l'association Esprit d'Artiste et la MJC
- N° 2017/93 Signature d'un contrat de cession avec la SARL Alegria Spectacles
- N° 2017/126 Signature du contrat avec Pascal de Smet pour les bals à la salle du Champ de Foire
- N° 2017/67 Convention d'occupation du domaine public par la société Orange
- N° 2017/89 Avenant de transfert de la convention d'occupation du domaine public par la société
Bouygues Télécom pour l'antenne de l'Hôtel de ville
- N° 2017/92 Avenant de transfert de la convention d'occupation du domaine public par la société
Bouygues Télécom pour l'antenne du Parc des Sports rue Jacques Duclos
- N° 2017/88 Approvisionnement de gaz de pétrole liquéfié en bouteille - Signature de contrat
- N° 2017/89 Avenant de transfert de la convention d'occupation du domaine public par la société
Bouygues Télécom pour l'antenne de l'Hôtel de ville
- N° 2017/92 Avenant de transfert de la convention d'occupation du domaine public par la société
Bouygues Télécom pour l'antenne du Parc des Sports rue Jacques Duclos
- N° 2017/95 Mission de contrôle technique pour l'ancienne piscine - Signature d'un avenant n° 1 à la
convention avec la société Bureau Véritas

- N° 2017/100 Fourniture et pose de clôtures, portails et filets pare ballons - Signature de marchés
- N° 2017/112 Convention de mise à disposition gratuite des véhicules 9 places pour SGS section Judo - Signature de la convention
- N° 2017/116 Fournitures de denrées alimentaires - Signature d'un avenant à la convention d'accord cadre du lot n°8 fruits et légumes
- N° 2017/117 Convention d'entretien des jardins partagés avec l'association Les Jardins de la Here et l'APES - Signature de la convention
- N° 2017/127 Restructuration et rehabilitation de l'ancienne piscine - Lot 1 curage/désamiantage - Signature de marché
- N° 2017/128 Signature d'un avenant à la convention de délégation de compétence avec le STIF
- N° 2017/134 Acquisition de vaisselle et fournitures de petits équipements de restauration collective - Signature de contrat
- N° 2017/109 Régie de recettes de l'Espace Vie Associative - Modification de l'acte de création de la régie
- N° 2017/96 Outil de rédaction des pièces administratives des marchés publics E-Redac – Signature de contrat
- N° 2017/82 Contrat de maintenance du logiciel Malleo Logement avec la société Implicit
- N° 2017/83 Contrat avec la société Implicit pour les logiciels Malleo, Univers Business Objet, Seniors, Portage des repas
- N° 2017/97 Avenant au contrat de maintenance du logiciel activités seniors avec la société Implicit
- N° 2017/98 Avenant au contrat de maintenance du logiciel Portage des repas avec la société Implicit
- N° 2017/135 Contrat de service Paybox System avec la société Arpège

Les membres de l'assemblée prennent acte de la présentation de cette délégation de pouvoirs.

2 – Signature de l'avenant 2 à la convention d'objectif et de moyens avec le CEPFI et versement de la subvention 2017 à cette association

Cette convention relative à la mise en œuvre de la prévention spécialisée se terminait en décembre 2016 et par délibération du 13 décembre 2016, elle a été prolongée pour une durée de 6 mois (du 01/01/2016 au 30/06/2016).

La Commission permanente du Conseil départemental en date du 15 mai 2017 propose aux collectivités, par l'avenant 2, de prolonger de nouveaux six mois cette convention, soit du 1er juillet au 31 décembre 2017

En outre l'article 2 de cet avenant stipule que pour le second semestre de l'année 2017, le montant de la subvention allouée par la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois sera de 16472€.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3 – Mise à jour du tableau des effectifs

Création : (1 poste)

- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet (80%).
Il s'agit de créer ce poste pour la classe passerelle (financé par la CAF.)

Suppression : (1 poste)

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de . classe. (suppression de ce poste conformément à la délibération du conseil municipal du 30 mai 2017).

Transformation : (18 postes)

- 1 poste d'ATSEM ppal de . classe en 1 poste d'adjoint technique principal de . classe, afin d'intégrer un agent dans la filière correspondant à ses fonctions,
- 1 poste d'agent social en 1 poste d'adjoint technique, afin d'intégrer un agent dans la filière correspondant à ses fonctions,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de . classe (9 heures hebdomadaires) en 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de . classe (14.5 heures hebdomadaires),
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de . classe (16 heures hebdomadaires) en 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de . classe (10 heures hebdomadaires).
- 14 postes concernent les avancements de grade ou de promotion interne validés par la CAP du 13 juin 2017 et CT du 20 juin 2017.

Cette délibération est adoptée par 37 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki).

4 – Autorisation de recours aux Services Civiques

Autorisation de recours aux services civiques sans limitation du nombre.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5 – Restauration scolaire – Fixation des tarifs pour l'année scolaire 2017-2018

La présente délibération répond aux objets suivants :

- Revaloriser les tarifs de la restauration selon une progression moyenne de 1 %,
- Elargir l'application du tarif égal à 50 % de la participation des familles au repas. Ce tarif s'applique lorsque sur la pause méridienne l'enfant est accueilli et surveillé par le personnel municipal sans qu'un repas ne lui soit distribué. A ce jour, ce tarif s'applique aux enfants qui disposent d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), dont les parents fournissent un repas. Par cette délibération, ce tarif est élargi au cas où le personnel de restauration est en grève et que l'enfant est accueilli et surveillé sur la pause méridienne et muni d'un repas froid fourni par sa famille.

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour, 3 voix contre (M. Pouch, Mme Rolly, M. Lamaoui) et 5 abstentions (M. Zlowodzki, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Esteve).

6 – Services du développement culturel – Fixation des tarifs des spectacles de la programmation culturelle

Augmentation de l'ensemble des tarifs de 1€, à l'exception de la Carte Culture pour Tous qui reste à 5 €.

Les tarifs appliqués A, B et C réservés aux génovéfains comprennent un tarif de base, soit 17€, 14 € ou 9€ et un tarif réduit, soit 13€, 10€ ou 7€, un tarif extérieur réservé aux hors commune est fixé à 21€, et le partenariat avec France Billet se poursuit en fixant un tarif unique à 26€.

Pour les concerts du dimanche matin, c'est le tarif C qui s'applique.

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour 6 abstentions (M. Pouch, Mme Rolly, M. Lamaoui, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit).

7 – Conservatoire municipal de musique, danse, arts dramatique, arts plastiques de Sainte-Geneviève-des-Bois – Fixation des tarifs des activités musique, danse, art dramatique, arts plastiques.

Augmentation de 1% des tarifs de cotisations trimestrielles du conservatoire.

Cette délibération est adoptée par 34 voix pour 4 abstentions (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Esteve).

8 – Droits d'adhésion aux cours municipaux de gymnastique séniors – saison 2017-2018

Augmentation de 1 % des droits d'adhésion pour la saison 2017-2018.

Cette délibération est adoptée par 34 voix pour et 4 abstentions (M. Pouch, Mme Rolly, M. Lamaoui, Mme Esteve).

9 – Droits d'adhésion au GENOsports – saison 2017-2018

Augmentation de 1 % des droits d'adhésion pour la saison 2017-2018. Le nouveau nom du CMSA sera «GENOsports».

Cette délibération est adoptée par 37 voix pour et 1 voix contre (Mme Esteve).

10 – Conditions générales de mise à disposition des installations sportives du septembre 2017 au 31 août 2018

Augmenter de 1 % les tarifs pour l'année scolaire 2017-2018.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

11 – Programmation contrat de ville 2017

La programmation d'actions en fonctionnement 2017 comprend un projet nouveau pour un budget de 5 700 € (un usage citoyen d'internet), et trois projets reconduits pour un budget de 14 000 € (Aux Arts Citoyens), 21 915 € (Ateliers socio linguistiques) et 26 000 € (Festival Républicain « Nous sommes la République »).

Cette délibération est adoptée par 34 voix pour ? 3 voix contre (M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit) et 1 abstention (M. Zlowodzki).

12 – Marché de Noël 2017

Tarifification des emplacements : 100,00 €.

Cette délibération est adoptée par 37 voix pour et 1 abstention (Mme Esteve).

13– Salle Averoes : autorisation de dépôt d'un permis de construire valant autorisation de travaux au titre du code de la construction et de l'habitation

La construction d'un préau dans la cour, l'aménagement intérieur et la création d'ouvertures nécessitent le dépôt d'une demande de permis de construire à laquelle doit être jointe une demande d'autorisation de travaux au titre du Code de la Construction et de l'Habitation, s'agissant d'un établissement recevant du public. L'ensemble des travaux et des frais sera supporté par l'utilisateur de la salle.

Cette délibération est adoptée par 35 voix pour et 3 abstentions ((M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit).

Départ de M. Duperron à 21h50.

14 – Rétrocession voirie et espace vert rue Jean d'Alembert par la société Immobilier 3F à la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois

La Société Immobilière 3 F a sollicité la commune afin de procéder à la rétrocession d'une partie de la rue Jean d'Alembert et de l'espace vert se situant le long de l'avenue de la Liberté. Cette partie de voirie ainsi que l'espace vert jouxtant le trottoir intégré au domaine public présentent un intérêt public.

L'ensemble des frais liés à cette rétrocession sera supporté par la Société Immobilière 3 F.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Départ de M. Lamaoui à 22h.

15 – Transfert au département des logements de fonction sis rue Pierre Sépard affectes au collège Jules Ferry

Il est nécessaire de prendre une délibération afin d'acter le transfert du bâtiment de logements de fonction lié au Collège Jules Ferry situé rue Pierre Sépard sur la parcelle BE n° 408.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Arrivée de M. Pouch à 22h05.

16 – Approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Une procédure n° 2 de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte Geneviève des Bois a été mise en œuvre afin de porter sur des adaptations réglementaires destinées à améliorer ou ajuster l'écriture de quelques règles facilitant leur compréhension et donc leur utilisation. Cette procédure de modification permet également d'intégrer les évolutions récentes du Code de l'Urbanisme, notamment les dispositions de la loi ALUR.

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour et 9 abstentions (M. Pouch, Mme Godar, M. Zlowodzki, Mme Rolly, M. Lamaoui, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit, Mme Esteve).

17 – Conventions de servitudes avec Enedis

Signature des cinq conventions pour droits de servitudes consentis à Enedis afin d'effectuer des travaux de restructuration du réseau électrique (haute tension) sur des parcelles cadastrées dont la ville est propriétaire. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

18 – Signature d'un protocole transactionnel avec la société NC Numéricable

Le présent Protocole transactionnel a pour objet :

- De mettre fin de manière anticipée à la Convention conclue entre la société NC NUMERICABLE et la Commune,
- De fixer la date de la résiliation de la Convention (1er août 2017)
- De fixer les modalités de fin d'exécution des obligations découlant de la Convention dans l'intérêt des 2 parties
- De régler définitivement le litige opposant la Société à la Commune quant à la redevance prévu par les dispositions de l'article 16 de la Convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Départ de Mme Huon à 22h25.

19 – Champ de Foire/Les Franges II – Approbation de Compte Rendu d'Activités (CRAC) 2016

Le Code Général des Collectivités Territoriales (art L1411-3 et R1411-7) prévoit qu'un certain nombre de documents (dont le CRAC) doit être transmis à l'examen de l'assemblée délibérante par l'aménageur.

Cette délibération est adoptée par 28 voix pour et 8 abstentions (M. Pouch, Mme Godar, M. Zlowodzki, Mme Rolly, M. Lamaoui, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit). M. Leonhardt, M. Amrane et M. Petitta ne prennent pas part au vote en qualité d'administrateurs de la SORGEM.

20 – Espace Rol Tanguy - Approbation de Compte Rendu d'Activités (CRAC) 2016

Le Code Général des Collectivités Territoriales (art L1411-3 et R1411-7) prévoit qu'un certain nombre de documents (dont le CRAC) doit être transmis à l'examen de l'assemblée délibérante par l'aménageur.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. M. Leonhardt, M. Amrane et M. Petitta ne prennent pas part au vote en qualité d'administrateurs de la SORGEM.

21 – SORGEM – Rapport de gestion, du bilan et des rapports du commissaire aux comptes – Année 2016

Conformément à l'article L 1524-5 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités actionnaires de Société d'Economie Mixte sont tenues informées annuellement de l'activité de celle-ci.

Les membres de l'assemblée prennent acte de la présentation de ces documents.

22 – Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France – Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale – Rapport d'utilisation 2016

Obligation est faite aux villes percevant ces dotations de justifier de l'utilisation de ces fonds.

Le FSIRF s'est élevé en 2016 à la somme de **935 727 €**

La DSU s'est élevée en 2016 à la somme de **527 609 €**

Les membres de l'assemblée prennent acte de la présentation de ce document.

23 – Compte administratif 2016 – Centre Médico Psycho Pédagogique

APPROUVE le compte administratif du Centre Médico-Psycho-Pédagogique, pour l'exercice 2016, arrêté à la somme de :

▪ **Section de Fonctionnement**

Dépenses	898 902.63 €
Recettes	959 256.66 €

(Composées de 919 257.40 € de recettes réalisées et de 40 269.26 € d'excédent antérieur 2014)

Soit un excédent pour la section de fonctionnement de : 60 624.03 €

▪ **Section d'Investissement**

Dépenses 3 609.00 €
 Recettes 35 683.92 €

(Composées de 11 436.57 € de recettes réalisées et de 24 247.35 € d'excédent antérieur 2015)

Soit un excédent total pour la section d'investissement de : 32 074.92 €

AFFECTE les résultats ainsi qu'il suit :

- Le résultat (excédent) à affecter au titre de l'exercice 2016 de la section d'exploitation de – 60 624.03 € sera reporté sur l'exercice N+2 – soit 2018 –
 (Cela donnera lieu à l'inscription d'une ligne de recettes au compte 002 du budget 2018)
- Le résultat 2016 de la section d'investissement de 32 074.92 € sera affecté à l'exercice N+1, soit 2017
 (Cela donnera lieu à l'inscription d'une ligne de recette au compte 001 du budget supplémentaire 2017)

Cette délibération est adoptée par 37 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki). M. Leonhardt ne prend pas part au vote.

24 – Compte de gestion 2016 - Centre Médico Psycho Pédagogique

Il s'agit d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2016, dressé par le Trésorier principal de Sainte-Geneviève-des-Bois, concernant le budget du CMPP.

Cette délibération est adoptée par 38 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki).

25 – Compte administratif 2016 – Service de Soins Infirmiers à Domicile

APPROUVE le compte administratif 2016 du Service des soins à domicile, arrêté à la somme de :

▪ **Section d'exploitation**

Dépenses 1 121 956.62 €
 Recettes 1 126 308.82 €

(composées de 1 084 157.92 € de recettes réalisées et de 42 150.90 € d'excédent antérieur (2014) affecté à la réduction des charges de 2016).

Soit un excédent pour la section d'exploitation de : 4 352.20 €

▪ **Section d'Investissement**

Dépenses 394.68 €
 Recettes 32 018.03 €

(composées de 20 171.71 € de recettes réalisées et de 11 846.32 € d'excédent antérieur (2015))

Soit un excédent pour la section d'investissement de : 31 623.35 €

AFFECTE les résultats ainsi qu'il suit :

Le résultat à affecter au titre de l'exercice 2016 de la section d'exploitation de 4 352.20 € sera reporté sur l'exercice N+2 soit 2018

- Le résultat 2016 de la section d'investissement de 31 623.35 € sera affecté à l'exercice N+1, soit 2017
 (cela donnera lieu à l'inscription d'une ligne de recette 001 au budget supplémentaire 2017).

Cette délibération est adoptée par 37 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki). M. Leonhardt ne prend pas part au vote.

26 – Compte de gestion 2016- Service de Soins Infirmiers à Domicile

Il s'agit d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2016, dressé par le Trésorier principal de Sainte-Geneviève-des-Bois, concernant le budget du SSIAD.

Cette délibération est adoptée par 38 voix pour et 1 abstention (M. Zlowodzki).

27 – Vote du compte administratif 2016 de la Commune

APPROUVE le compte administratif 2016 de la Commune, arrêté à :

▪ **Section de Fonctionnement**

Dépenses 46 280 276,16 €
 Recettes 50 179 340,39 €

Soit un excédent pour l'exercice 2016 de 3 899 064.23 € pour la section de fonctionnement.

▪ Section d'Investissement

Dépenses 27 221 173,79 €

Recettes 24 371 140,32 €

Soit un déficit pour l'exercice 2016 de 2 850 033.47 € pour la section d'investissement

Un excédent pour l'exercice 2016 des restes à réaliser soit 247 204,85 €

(dépenses : 1 834 839.15 € - recettes : 2 082 044.00 €)

Soit un déficit total pour la section d'investissement de 2 602 828.62 € laissant apparaître un excédent global toutes sections confondues de 3 899 064.23 € - 2 602 828.62 € = 1 296 235.61 €

Cette délibération est adoptée par 29 voix pour, 8 voix contre (M. Pouch, Mme Godar, M. Zlowodzki, Mme Rolly, M. Lamaoui, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit) et 1 abstention (Mme Esteve). M. Leonhardt ne prend pas part au vote.

28 – Approbation du compte de gestion 2016 du budget principal

Il s'agit d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2016, dressé par le Trésorier principal de Sainte-Geneviève-des-Bois, concernant le budget principal de la Ville.

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour, 8 voix contre (M. Pouch, Mme Godar, M. Zlowodzki, Mme Rolly, M. Lamaoui, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit) et 1 abstention (Mme Esteve).

29 – Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2016 du budget principal

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016, s'élevant à un montant total de **3 899 064.23 €** ainsi qu'il suit :

- au besoin de financement de la section de la section d'investissement, après prise en compte de l'état des restes à réaliser 2016, pour **2 602 828.62 €**, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » du budget supplémentaire 2017.
- en recettes de la section de fonctionnement pour **1 296 235.61 €** au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget supplémentaire 2017.

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour, 8 voix contre (M. Pouch, Mme Godar, M. Zlowodzki, Mme Rolly, M. Lamaoui, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit) et 1 abstention (Mme Esteve).

30 – Vote du budget supplémentaire 2017 de la Commune

RAPPELLE que conformément à la délibération du Conseil Municipal, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 a été affecté :

- ♦ D'une part, au besoin de financement de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes pour **2 602 828.62 €**
- ♦ D'autre part, en excédent antérieur reporté sur la section de fonctionnement pour **1 296 235.61 €**

ADOPTE par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en dépenses et en recettes, le budget supplémentaire de la Commune pour l'exercice 2017, lequel est arrêté ainsi qu'il suit :

- ✓ **Section d'Investissement.....5 411 104.42 €**
- ✓ **Section de Fonctionnement... 1 619 133.57 €**

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour, 8 voix contre (M. Pouch, Mme Godar, M. Zlowodzki, Mme Rolly, M. Lamaoui, M. Fouilleul, M. Pinto Cordeiro, Mme Petit) et 1 abstention (Mme Esteve).

Information de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a décidé d'un commun accord avec Madame le Maire de Saint-Michel-sur-Orge de mettre à disposition du conservatoire Francis Poulenc deux enseignants de Musique (accompagnement piano). Cette mise à disposition concerne un volume horaire de 7 heures hebdomadaires, réparti entre deux agents du Conservatoire. La répartition se fera à la rentrée en fonction de l'organisation des cours des agents concernés.

Cette mesure prendra effet à compter du septembre 2017 pour une durée d'un an renouvelable après signature d'une convention de mise à disposition.

La Ville de Saint Michel sur orge prendra en charge la rémunération et les charges sociales à hauteur du temps passé dans la collectivité.

La présente information est faite dans les conditions prévues par le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

La séance est levée à 0h20.

Sainte-Geneviève-des-Bois, le 3 juillet 2017

Le présent extrait a été affiché ce jour à proximité de la porte de la Mairie en exécution des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Président de Cœur d'Essonne Agglomération,

Olivier LEONHARDT